



---

**Séance du Groupe de Coordination IUFE  
du mercredi 19 juin 2013 de 17h00 à 19h00 salle PM 234  
PV adopté**

---

**Membres présents :**

Simon Toulou (ST), Pascal Cirlini (PC), Céline Mérad Malinverni (CMM), Serge Erard (SE), Walther Tessaro (WT), Juan Rigoli (JR), Francisca Zurera (FZ), Andrea Valcu (AV), François Bertagna (FB), Raphaël Fornallaz (RF)

**Coprésidence :**

Harry Koumrouyan (HK), Bernard Schneuwly (BS)

**Membres excusés :**

Walter Loosli (WL), Dominique Bruxelles (DB), Lucie Mottier Lopez (LML), Marie Besse (MB), Carmen Perrenoud Aebi (CPA), Maurice Dandelot (MD), Michel Oris (MO), Laurent Vité (LV),

---

**Ordre du jour :**

1. Approbation du PV du mercredi 22 mai 2013
2. Informations des présidents
  - Départ de Harry
  - Succession du directeur (procédure, annonce presse etc...)
3. Retour sur la séance du groupe de travail « gestion du flux des étudiants » du 10 juin 2013 avec Monsieur Charles Beer
4. Commissions enseignement (suite)
5. Informations sur la rentrée 2013-2014
6. Courrier Joaquim Dolz (au sujet de son courrier du 5 mars 2013, « se représenter à la procédure d'admission formation des enseignants primaires »)
7. Divers

## **1. Approbation du PV du mercredi 22 mai 2013**

Le PV est adopté avec deux modifications.

## **2. Informations des coprésidents**

### ➤ Départ de Harry Koumrouyan (juin 2013)

Le poste ne sera pas repourvu en tant que tel. Les aspects organisationnels seront repris par les directions générales concernées, tandis que l'aspect « stratégique » sera pris en charge par une personne du secrétariat général du DIP. Prochainement, les détails à ce sujet seront communiqués à l'IUFE. D'ores et déjà, il faut réfléchir à une manière allégée de travailler, en évitant les doublons entre les séances.

Les associations professionnelles insistent sur le lien DIP/IUFE, notamment pour ce qui concerne la formation des enseignants du secondaire.

La demande des associations professionnelles s'inscrit dans la volonté de partenariat qui a toujours été celle du DIP et de son Conseiller d'Etat.

### ➤ Départ de Bernard Schneuwly (juillet 2014)

Un appel d'offres est paru à l'interne de l'université et a été diffusé aux professeurs, MER et CE. Il n'y a eu aucune annonce dans la presse. La commission de nomination qui a été créée est chargée de soumettre le choix de la personne retenue au rectorat, qui prend la décision.

L'opération concernant le choix aura lieu durant les mois de septembre et octobre 2013.

### ➤ Retour sur la demande de reconnaissance

La direction de l'IUFE doit préparer les réponses aux 15 observations faites par la commission de la CDIP au sujet du dossier de reconnaissance. Une fois les éléments rassemblés, un courrier signé par le Conseiller d'Etat sera adressé à ce sujet à la CDIP. Délai au 3 juillet 2013.

## **3. Retour sur la séance du groupe de travail « gestion du flux des étudiants » du 10 juin 2013 avec Monsieur Charles Beer**

### **Perspectives pour la gestion du flux des étudiants inscrits à la formation IUFE/ FORENSEC (enseignement secondaire)**

Lors de la séance DIP/UNI du 10 juin 2013, séance qui réunit le Conseiller d'Etat, le Recteur, les vice-recteurs ainsi que Madame Ivana Vrbica, les pistes discutées dans le groupe ad hoc ont été présentées par Monsieur Walter Loosli et par Harry Koumrouyan

Monsieur Charles Beer a donné les axes qui doivent guider la suite des travaux :

- La sélection des étudiants peut se faire à l'entrée de la formation, plutôt qu'après une année.
- La sélection signifie bien une forme de numerus clausus.
- Il est compréhensible d'éviter dans toute la mesure du possible la fermeture de certaines branches (disciplines à pléthore).

- Les étudiants choisis au terme du processus de sélection ne peuvent pas s'attendre à obtenir automatiquement un emploi. (Cette forme de garantie n'existe d'ailleurs pas à l'issue d'autres stages de même nature).
- Il n'est pas possible de créer des places de stage au détriment du respect des catégories statutaires. En d'autres termes, il ne faut pas que l'emploi des personnes en place soit remis en question par l'organisation des stages.
- La nouvelle gestion, plus restrictive, des réserves de carrière peut avoir pour conséquence de créer des postes de stages supplémentaires.
- Il faut envisager l'élargissement des places de stage au-delà des écoles du DIP. Les écoles privées, qui demandent à être reconnues quant aux diplômes qu'elles délivrent, peuvent, en bonne logique, constituer des écoles de stage. L'élargissement envisagé peut aussi se faire au-delà des frontières du canton.
- Un remplacement organisé à l'avance peut aussi constituer un lieu de stage, quitte à augmenter l'enveloppe budgétaire dévolue aux remplacements. Cette possibilité serait notamment la bienvenue au PO, actuellement trop souvent amené à libérer les élèves.
- La suite des travaux doit être entreprise avec les directeurs RH du CO et du PO, ainsi qu'avec les directeurs d'école. (Cela ne remet d'ailleurs pas en cause la présence des différents représentants qui siègent dans le groupe ad hoc).

Les deux points suivants méritent en outre une analyse approfondie :

- Il s'agit de déterminer si le test de français est éliminatoire ou pas. (Pour mémoire : il ne l'était pas en 2013).
- Le nouveau système, quand il sera introduit, pose la question suivante : comment gérer, pour la même rentrée, deux volées d'étudiants, c'est-à-dire la cohorte entrant au CCDIDA et celle qui entre en deuxième année ?

Le calendrier des opérations est très serré : en effet, pour les raisons d'informations aux étudiants et au personnel enseignant de l'IUFE, le délai ultime pour la validation du processus de sélection est fixé au **30 novembre 2013**.

#### **4. Commissions enseignement (suite)**

Objectif à atteindre au niveau de la gouvernance de l'IUFE : pour toutes les formations assurées par l'IUFE, organiser de façon identique les différentes commissions de travail en ce qui concerne les représentants des groupes constitués. En l'occurrence, la décision est la suivante :

- **Le comité de programme** est une instance interne à l'IUFE (les associations professionnelles s'en retireront dès la stabilisation de la Forensec)
  - **La commission enseignement** est un organisme paritaire ; les dossiers importants sont présentés dans ce cadre là.

#### **5. Information sur la rentrée 2013-2014**

Tant pour le primaire que pour le secondaire, le nombre d'étudiants souhaitant obtenir une place de stage dépasse les possibilités offertes par le DIP. BERNARD SCHNEUWLY présente les chiffres concernant la formation secondaire (tableau distribué).

Il est donc essentiel de mettre sur pied une procédure de sélection fiable et transparente, avec des critères connus. A titre d'exemple, les critères suivants ont été retenus pour le test de français.

#### **Participation de la Maison des Langues au processus de sélection des candidats aux stages en responsabilité (enseignement secondaire)**

## **1. Passation**

La partie traitée par la Maison des Langues la production écrite. Les deux aspects pris en compte sont la maîtrise des structures de la langue (SL =grammaire et lexique) et les capacités communicatives.

Le test dure 20 minutes, dont **1/4 d'heure** pour la production elle-même, et prend place dans un temps réservé d'une demi-heure.

Le candidat est placé devant un ordinateur.

Un algorithme propose aléatoirement un sujet parmi une soixantaine. La moitié des sujets concerne des thèmes sociaux généraux et l'autre moitié est liée à la vie scolaire, tous se présentent sous la forme d'un énoncé factuel polémique.

Exemples:

*<<Le réchauffement climatique a beaucoup d'avantages: les bateaux gagnent du temps en passant par les pôles, on trouve de nouveaux puits de pétrole, etc. >>*

*« La mixité des classes est une mauvaise piste : séparés, les garçons et les filles travailleraient mieux et davantage».*

Le candidat est informé qu'il sera jugé sur sa manière d'argumenter (contextualisation, arguments, contre arguments, conclusion) et non sur ses idées :

*<< Vous ne serez en aucun cas jugé sur une prise de position sociale, éthique ou politique.>>*

Le destinataire est mentionné (cette fois-ci: rubrique *Coup de cœur, coup de gueule* du Bulletin de l'Association romande des enseignants du secondaire (ARES)).

Le candidat a deux minutes pour prendre connaissance du thème et réfléchir à des arguments.

Il peut ensuite taper son texte durant 15 minutes. Il lui est demandé d'écrire entre 180 et 240 mots. Durant la frappe, le candidat voit sur l'écran les deux indications du temps qui passe et du nombre de mots déjà écrits.

A l'issue des 15 minutes, le clavier est désactivé et le texte est imprimé. Le candidat a alors 3 minutes supplémentaires pour compléter et améliorer son texte : terminer la dernière phrase, corriger des erreurs, etc.

## **2. Correction**

A chaque production est attribué un maximum de 40 points (deux fois 20) selon la grille suivante :

Grille évaluation IUFE

Structure de la langue 20 points

Orthographe  
-Y. pt par erreur

Lexique

- 1 point par mauvais emploi  
- Y. pt par faute et par répétition /10

- Grammaire et syntaxe  
- - 1 point pour erreur qui entrave la compréhension  
- - Y. pt pour faute grammaire/orthographe grammaticale /10

## Capacité à communiquer

- Lien question-réponse et respect de la consigne /4
- Adéquation du genre textuel /4
- Texte argumentatif structure et cohérence /8
- Force de persuasion /4

Les productions sont classées par discipline, à partir du plus grand nombre de points.

Trois critères entraînent un jugement de non-atteinte des objectifs. Il suffit qu'un seul de ces critères intervienne pour que la production ne soit pas classée.

Ces critères sont les suivants :

- Pour tous les candidats :
  - a. moins de 130 mots produits
- Pour les candidats de toutes les disciplines, sauf le français:
  - b. moins de 8/20 en *structure de la langue* (> 40%)
  - c. moins de 5/20 en *capacité à communiquer* (> 25%)

Le total ne peut donc pas être en dessous de 13/40 (> 33 %)

- Pour les candidats en français, le seuil à atteindre est plus élevé :
  - b. moins de 11/20 en structure de la langue (>55%)
  - c. moins de 9/20 en capacité à communiquer (> 45 %)

Le total ne peut donc pas être en dessous de 20/40 (>50%)

## Informations sur la rentrée (suite)

**BS** annonce l'important problème qu'entraîne la décision (imposée à l'IUFE) de l'OMP d'une nouvelle procédure pour les places de stage : en effet, l'OMP, par une lettre de Monsieur Solca, annonce qu'il prendra la décision finale des étudiants placés en stage.

BS entend réagir à cette décision prise unilatéralement.

### **6. Courrier Joaquim Dolz (au sujet de son courrier du 5 mars 2013, « se représenter à la procédure d'admission formation des enseignants primaires »)**

Après deux échecs, l'étudiant doit attendre 5 ans, conformément au règlement de l'Université, pour se représenter aux examens de sélection. Le groupe de coordination estime que les étudiants doivent être traités de la même manière, quelle que soit la voie de formation choisie. Une vérification d'ordre légal sera faite sur ce point.

### **7. Divers**

Les étudiants souhaitent savoir si les résultats du test de français feront partie du dossier professionnel du candidat s'il est engagé. PASCAL CIRLINI les rassure sur ce point en répondant que les résultats du test de français ne feront pas partie du dossier de postulation.

La séance est levée à 19h puis est suivie d'un apéritif organisé en remerciement pour Harry Koumrouyan, et du rôle majeur qu'il a toujours tenu au sein de l'IUFE.